

FRANÇOIS HOLLANDE

Association française des magistrats
de la jeunesse et de la famille
Madame Catherine Sultan
Présidente Tribunal pour enfants
Palais de justice
Boulevard du Palais
75055 Paris-Louvre

Paris, le

26 AVR. 2012

Madame la présidente,

Votre association a souhaité interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la justice des mineurs.

Comme vous le savez, j'ai souhaité porter l'idée d'une grande cause, celle de la jeunesse, et la justice des mineurs en est évidemment un des aspects.

Je veux, si je suis élu président de la République, et je m'y suis engagé, réaffirmer la spécificité de cette justice sur la base des principes de l'Ordonnance de 1945 : spécialisation des magistrats et des juridictions pour mineurs, primauté de l'éducatif sur le répressif, prise en considération du parcours et de la personnalité du mineur permettant l'individualisation et l'atténuation de la peine liée à la minorité.

Cela implique notamment la suppression des dispositions de la loi du 10 août 2011 créant un tribunal correctionnel pour mineurs, pour maintenir le principe d'une juridiction spécialisée.

S'agissant des peines planchers, nous reviendrons sur cette mesure, qui est non seulement contraire au principe d'individualisation des peines, mais qui en plus n'est pas pertinente contre la récidive.

Je n'aurai, bien entendu, aucune indulgence à l'égard des petits caïds qui créent, dans les quartiers, une peur ou une impossibilité de circuler. Je n'aurai aucune complaisance à l'égard de ceux qui désorganisent systématiquement la vie dans un certain nombre de nos cités. Mais la sanction sans l'éducation est un non sens. En matière de justice des mineurs, comme pour l'ensemble de la justice pénale, je veux m'attacher à ce qu'il y ait une réponse appropriée, adaptée, et qui soit de nature à prévenir, éviter la récidive.

.../...

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

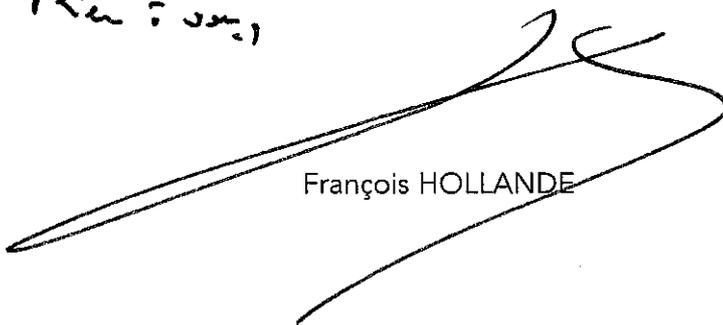
J'ai proposé de doubler le nombre de centres éducatifs fermés. Mais je sais aussi l'importance des autres structures d'accueil dans l'éventail des solutions envisageables par les juridictions, notamment en milieu ouvert ou dans les unités éducatives d'hébergement et la diversité de ces structures doit permettre de s'adapter à chaque cas particulier de ces mineurs souvent très difficiles. Le placement des jeunes récidivistes en centre éducatif fermé doit avant tout être une alternative à l'incarcération. Il nous faudra mettre du suivi, de l'accompagnement, de la cohérence, de la continuité dans le parcours qui va finalement, pour un jeune de la prévention jusqu'à l'insertion.

Nous devons donc renforcer les moyens de la justice des mineurs pour un jugement centré sur les faits, immédiatement suivi par l'exécution de la sanction accompagnée d'un travail éducatif, augmenter l'offre de soins pédopsychiatriques, créer une véritable politique de l'enfance dont la justice des mineurs ne doit être qu'une composante, avec pour préoccupation centrale l'éducation, la formation et l'insertion des enfants, aider les parents à occuper leur juste place car la réussite d'un projet éducatif dépend souvent de leur adhésion, développer les mesures de réparation pénale qui apaise la victime et permet la prise de conscience du jeune délinquant.

Enfin, je veux inscrire le traitement de la délinquance des mineurs dans une politique globale de l'enfance en lien avec les collectivités locales et construire des programmes de prévention adaptés aux territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Rien à voir,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping lines that form a distinctive shape, likely representing the name François Hollande.

François HOLLANDE